



CONCOURS

Deux startups colombiennes sur le podium

Adaptia et Còquetelers figurent parmi les douze lauréates de la 6^e édition du concours « Made in 92 » qui distingue les jeunes entreprises innovantes des Hauts-de-Seine.

Le 8 juillet dernier, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Département des Hauts-de-Seine a récompensé les startups et jeunes entreprises qui font la différence sur le territoire. Ce concours, baptisé « Made in 92 », valorise et encourage l'esprit d'entreprendre en mettant en avant les plus belles pépites du département. Cette

année, 560 entreprises ont candidaté et seulement douze sont montées sur le podium à l'issue de la finale qui se tenait au début de l'été à l'espace Landowski à Boulogne-Billancourt. Parmi les heureux finalistes, on retrouve deux sociétés installées à Colombes. La première, l'entreprise sociale et solidaire Adaptia, a reçu le prix de la « croissance réussie » et la deuxième, la

société d'embouteillage Còquetelers, s'est vu attribuer le mentorat « MoovJee » qui donne accès à un programme d'accompagnement par des chef-fes d'entreprise expérimenté-es, favorise la visibilité médiatique et la mise en réseau. ■

INFOS moovjee.fr
Madein92.com



CHARLOTTE LE BLAN,
COFONDATRICE D'ADAPTIA,
TROPHÉE DE LA « CROISSANCE
RÉUSSIE »

L'ERGOTHÉRAPIE AU SERVICE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

« J'ai fondé la société Adaptia avec ma belle-sœur Constance Le Blan il y a trois ans et demi. Nous sommes une entreprise sociale et solidaire spécialisée dans le conseil en adaptation de logements pour les personnes en perte d'autonomie. Nous missionnons un ergothérapeute qui se rend à leur domicile pour réaliser une évaluation personnalisée avant de rédiger un compte rendu des préconisations des aménagements et des aides techniques. Notre structure les accompagne et fait le lien avec des entreprises compétentes pour, par exemple, transformer une baignoire en douche ou mettre en place du matériel pour faciliter le quotidien. Nous travaillons également en partenariat avec les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales pour faire de la sensibilisation et de la prévention liée à la perte d'autonomie dans le cadre d'ateliers collectifs. Le trophée de la « croissance réussie » que nous avons décroché montre que nous avons rencontré nos clients et que notre société est rentable sur ce marché. De surcroît, nous recevons un chèque de 5 000 euros ce qui n'est pas négligeable ! » ■

INFOS www.adaptia.fr



TIMOTHÉE BADIE,
ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ
CÔQUETELERS
MENTORAT « MOOVJEE »

DÉNICHEURS DE SPIRITUEUX À SAVEUR UNIQUE

« Ce prix récompense nos efforts fournis depuis le lancement de Còquetelers en septembre 2019. La crise sanitaire est venue jouer les trouble-fêtes mais nous avons fait le dos rond et nous sommes toujours là. Notre société embouteille et commercialise des spiritueux originaux issus des petites distilleries aux quatre coins de la France. Avec mon associé, Matthieu Henry, nous voyageons dans le terroir français pour dénicher des boissons à la saveur unique. Les particuliers peuvent acheter nos produits sur notre site internet et nous distribuons également nos bouteilles dans les bars et chez les cavistes. D'ailleurs, grâce à la publicité offerte par le concours « Made in 92 », nous sommes en discussion avec un commerçant de Colombes qui souhaite vendre quelques bouteilles de notre sélection ! Ce prix nous permet aussi d'avoir un mentor pendant un an. Nous allons le rencontrer chaque mois pour faire un point d'étape et partager son expérience. Nous sommes de jeunes entrepreneurs de 30 ans et tous les conseils sont bons à prendre pour déjouer les pièges ». ■

INFOS www.coquetelers.fr